

GARANTIES COMPLEMENTAIRES DU LICENCIE

(Bulletin d'adhésion au contrat n° 110.646.201)

Conscients des obligations légales et conformément à la loi sur le sport, votre Fédération et son assureur vous incitent à compléter l'assurance liée à votre licence (contrat n° 110.646.200), pour l'année 2010/2011

LES GARANTIES				OPTION SOUSCRITE (1)
	Option 1	Option 2	Option 3	<input type="checkbox"/> 1 (1) <input type="checkbox"/> 2 (1) <input type="checkbox"/> 3 (1)
Capital décès	7 620 €	NEANT	NEANT	Nom :
Capital invalidité	22 870 €	45 740 €	30 490 €	Prénom :
Indemnité journalière (2)	NEANT	NEANT	30 €/ jour	Adresse :
COTISATION T.T.C . (en vigueur jusqu'au 31.08.2011)	9 €	15 €	30 €	Code Postal :
				Ville :
				Votre structure :
				Date de souscription :

Je soussigné (e)

 (1) DEMANDE à être assuré(e) sur les bases de l'option souscrite.

 Je joins un chèque à l'ordre des MMA d'un montant de

 Je renvoie le présent bulletin au **Cabinet ALQUIER-DESROUSSEAUX – 48 Rue de Metz – 31000 TOULOUSE.**

Ces garanties sont souscrites pour la durée de la saison en cours à compter DE LA DATE DE RECEPTION DU CHEQUE et sans tacite reconduction, elles cesseront le 31.08.2011. Une copie (à conserver) de ce bulletin signé par MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD vous sera renvoyée aussitôt.

 (1) REFUSE de souscrire à l'une des options qui me sont proposées

 Remettez le présent bulletin au **Responsable de votre structure** qui l'archivera pendant 1 an.

Le souscripteur

L'assureur

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17060178. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

(1) Cocher la case correspondant à l'option choisie.

 (2) Franchise de 7 jours (à concurrence d'une perte de revenu justifiée). **Indemnité journalière** versée pendant **6 mois maximum**.